

Montréal, 23 février 2012

M. Jean-Paul Théorêt,
Président
Régie de l'Énergie

Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Observations soumises à la Régie de l'Énergie
Dossier : R-3770-2011 HQD – Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance – Phase 1

Je tiens à vous informer des démarches et faits nouveaux survenus depuis que j'ai porté à votre attention mes premières observations en date du 1^{er} décembre 2011.

Avis de non-consentement et suivi inadéquat de la part du service des plaintes

Le 28 novembre dernier nous avons fait parvenir, mon conjoint et moi, une lettre de non-consentement à Mme Isabelle Courville, présidente-Hydro-Québec distribution, par courrier recommandé pour lui signifier notre refus catégorique que soit remplacés nos trois compteurs mécaniques actuels par des compteurs émetteurs de radiofréquences permettant la lecture à distance. (annexe 1 et 2)

Deux jours plus tard, soit le 30 novembre, nous avons reçu un appel de Mme Aicha Faidi qui nous a communiqué un numéro de plainte officiel et nous a assuré verbalement que l'ordre de remplacement des compteurs allait être levé jusqu'à ce que la Régie de l'énergie rende sa décision dans ce dossier. Mme Faidi nous a aussi dit que si la Régie de l'énergie donnait son autorisation, nous serions obligés d'accepter le remplacement des compteurs. C'est donc dire que qu'Hydro-Québec nous accordait un sursis mais n'avait pas l'intention de tenir compte de notre requête telle que nous l'avions formulée. Nous avons demandé à Mme Faidi une confirmation écrite de ce qu'elle venait de me dire au téléphone. Elle nous a assuré que nous recevrons une lettre qui confirmerait ses dires.

Nous avons attendu la réponse écrite qui ne nous est parvenue que le 20 décembre 2011. Cette lettre signée par M. Jean-Luc Dion, Chef des Plaintes et Réclamations en appel n'était pas du tout conforme aux dires de Mme Faidi car elle ne mentionnait nullement de manière claire et spécifique l'ordre qui avait été donné de ne pas installer les compteurs sur notre propriété ni les conditions décrétées par Hydro-Québec en lien avec la décision éventuelle de la Régie de l'énergie.

Il s'agit plutôt comme vous pouvez le voir (annexe 3), d'une lettre à teneur générale probablement une lettre semblable à toutes les lettres destinées aux clients ayant exprimé quelque doute ou objection quant au compteurs « intelligents ». Cette lettre ne fait

aucunement référence à notre refus explicite et sans condition du remplacement des 3 compteurs situés sur notre propriété ni des engagements d'Hydro-Québec annoncés verbalement par Mme Faidi.

Maintenant nous nous apprêtons à signifier à Mme Courville, par courrier recommandé encore une fois, que nous maintenons notre avis non-consentement quelle que soit la décision de la Régie dans ce dossier.

Hydro-Québec ne respecte pas les normes FCC au moment de l'installation des compteurs

Nous avons mis la main sur un document qui précise les précautions requises au moment procéder à l'installation des compteurs intelligents. (annexe 4) Dans ce document on peut lire ceci :

General Information

Applicant: Hunt Technologies, LLC

FCC ID: TEB-HUNTSU864

Device Category: Mobile

Environment: General Population/Uncontrolled Exposure

(...)

Installation Guidelines

“Exhibit D - Product Ship Sheet.pdf” contains the following text advising how to install the equipment to maintain compliance with the FCC RF exposure requirements:

Endpoint Location

To comply with FCC's RF exposure limits for general population/uncontrolled exposure, the antenna(e) used for this transmitter must be installed to provide a separation distance of at least 20 cm from all persons and must not be collocated or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Conclusion

This device complies with the MPE requirements by providing adequate separation between the device, any radiating structure, and the general population.

Nous constatons, au vu de ces documents, qu'Hydro-Québec procède au remplacement des compteurs sans tenir compte de ces mises en garde fournies par le fabricant. Nous avons notamment observé un groupe de 6 compteurs installés dans une cuisine à moins de 20 cm de la cuisinière. Une personne qui se tient debout pour cuisiner se retrouve à moins de 20 cm des 6 compteurs lorsque la porte de bois qui cache les compteurs est refermée (voir photo jointe). De plus les 6 compteurs situés côte-à-côte génèrent des émissions cumulées qui contreviennent à la deuxième mise en garde.

Ce cas n'est qu'un exemple des multiples infractions aux deux mises en garde que nous avons pu observer dans plusieurs cuisines et pièces habitées de Villeray.

Nous soumettons à votre attention le Sage Report (annexe 5), qui fait état des situations que l'on retrouve couramment dans Villeray et qui entraînent une non conformité aux normes établies par le FCC notamment en raison des phénomènes de réflexion sur des surfaces métalliques dans des espaces clos. Vous trouverez une version en ligne de ce rapport à l'adresse suivante : <http://sagereports.com/smart-meter-rf/>

Nous considérons qu'Hydro-Québec agit de manière totalement irresponsable en ne respectant pas les mises en garde fournies par le fabricant mais aussi et surtout en ne les communiquant pas par écrit aux résidents au moment de l'installation des compteurs dans leurs habitations.

Hydro-Québec ne répond pas aux appels à l'aide

La personne qui habite ce logement où 6 compteurs sont situés dans la cuisine nous a contactée pour obtenir de l'aide.

En date du 14 février, nous avons reçu un courriel de détresse à l'adresse villerayrefuse@gmail.com

Un père de famille nous expliquait que toute sa famille de quatre personnes souffrait de malaises tels des nausées, perte d'appétit, migraines depuis que les 6 compteurs ont été installés dans sa cuisine, fin novembre.

Ce monsieur avait au préalable contacté Hydro-Québec qui a pris une semaine pour lui retourner l'appel. Monsieur nous a raconté avoir discuté longuement de son cas avec M. André Cloutier, employé d'Hydro-Québec affecté aux relations avec la clientèle mais que ce dernier n'a aucunement donné suite à cet appel à l'aide et a plutôt continué de considérer que les six compteurs en questions étaient sans danger et a tenté de convaincre de ne pas s'inquiéter.

Nous avons pour notre part pris très au sérieux le cas de la famille Lepage et fait en sorte de faire mesurer correctement les émissions de radiofréquences de ces compteurs pour connaître la réalité de cette situation.

Nous avons aussi fait des efforts pour trouver une équipe médicale prête à recevoir des cas comme celui de cette famille. Si d'autres cas similaires se présentent nous avons convenu de référer ces cas au docteur Louis Jacques de la Clinique de santé environnementale de l'Université McGill.

Il est extrêmement déplorable qu'Hydro-Québec n'ait aucunement prévu d'assurer une étude sanitaire de l'implantation des compteurs émetteurs de RF dans le cadre du projet pilote ni d'assumer ses responsabilités en procédant à des vérifications techniques sur le terrain quand de tels cas se présentent et en apportant un soutien réel aux personnes en détresse quand des cas aussi dramatiques surviennent.

Des routeurs situés trop près des habitations

Les routeurs requis pour le projet pilote de Villeray sont au nombre de 16.

En voici la liste :

Liste des 16 routeurs

Routeur no.1. 8581 des Belges dans la ruelle (au niveau des fenêtres du 2^e étage, env 15-20 pi.)

Routeur no.2. 8388 St-Gérard dans la ruelle (mur aveugle, shed)

Routeur no.23. 8185 à 8187 Lajeunesse (dans la ruelle, derrière un HLM, le routeur semble plus haut et plus éloignés des bâtiments que dans les autres cas. Le mur le plus proche est à 25-30 pi. env.

Routeur no.3. 8587, rue Casgrain, côté ruelle.

Routeur no.4. 1022 rue Lemay (direct dans la fenêtre du 2^e , à environ 16 pi.)

Routeur no.5 8207, rue Casgrain, côté ruelle. (Caché dans les branches d'un sapin qui sont saines en date du 30 janvier 2012.)

Routeur no.6. 8034 Boyer (direct dans la fenêtre du 2^e , à environ 16 pi)

Routeur no.7. 8023 de Gaspé (à moins de 6 pieds du balcon, à environ 11 pi de la maison, en face de l'école primaire Hélène-Boullé qui est de l'autre côté de la rue.

Routeur no.8. Entre les 7968 et 7978 St-Gérard (direct dans la fenêtre du 2^e , à environ 20 pi)

Routeur no.9. 7634 Boyer (direct dans la fenêtre du 2^e , à environ 16 pi)

Routeur no.10. Coin Villeray et Drolet à côté du dépanneur (fait face au mur de brique situé à moins de 8 pi du mur, les 2 fenêtres des appartements du 2^e sont de biais mais à la même hauteur que le routeur.)

Routeur no.13. 7400, rue Boyer (coin Boyer et Everett) Le routeur est directement devant la fenêtre de l'appartement du 2^e étage (7402 Boyer) à env. 13 pi de distance du bâtiment.

Routeur no.11. 7522 Châteaubriand. Routeur à 12 pieds du bâtiment.

Routeur no.12. 7244 rue Berri au sud de Castelnaud. Routeur direct dans le fenêtre du 2^e étage et très près du balcon.

Routeur no.14. 7601 de Normanville (direct dans la fenêtre du 2^e à environ 16 pi de la maison le balcon est à une distance plus rapprochée encore)

Routeur no.24. 7171 St-Dominique (au dessus du trottoir, direct dans la fenêtre du 2^e, à env 11 pi du bâtiment)

Vous remarquerez que ces routeurs sont situés en moyenne à moins de 15 pieds des habitations et souvent en vis-à-vis de la fenêtre d'un logement situé au 2^e étage de l'immeuble. Les mesures des émissions de RF prises à cette distance sont très puissantes et nous estimons que ces routeurs sont situés trop près des espaces habitables notamment lorsqu'il y a présence d'un balcon, alors le routeur peut facilement se trouver à moins de 8 pieds d'une personne située sur le balcon. Encore une fois les distances requises par le fabriquant ne sont peut-être pas respectées et ne sont certainement pas communiquées aux personnes qui sont susceptible de fréquenter les lieux sur une base quotidienne. (voir photos jointes)

Projet pilote de Villeray n'a pas été complété selon les plan prévus

Contrairement à ce que Mme Isabelle Courville, présidente d'Hydro-Québec Distribution, et M. Georges Abiad directeur du déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée pour Hydro-Québec ont laissé entendre lors de la conférence de presse tenue le 23 janvier 2012 à Montréal, Hydro-Québec n'a pas réussi à compléter le déploiement de la totalité de ses compteurs intelligents dans le cadre du projet pilote de Villeray. Sur les 18 467 compteurs initialement prévus pour Villeray, seulement 12 000 étaient effectivement installés à la fin janvier. Hydro-Québec se retrouve donc avec près de 6 500 compteurs sur les bras qu'elle aura beaucoup de mal à faire installer en raison d'une forte réaction de refus dans le quartier Villeray.

Hydro-Québec ne peut pas non plus prétendre que les 12 000 compteurs déjà installés sont un signe d'assentiment de la population car une bonne part de ces compteurs ont été installés à l'insu et/ou contre la volonté des résidents. Des résidents déplorent les manières cavalières des installateurs qui ont débarqué chez eux souvent sans prévenir. Ceux-ci donnaient peu d'explications et laissaient parfois entendre qu'un refus pourrait entraîner des sanctions de la part de notre société d'État. Pris au dépourvu et intimidés, nombreux sont les résidents choqués qu'on ne leur ait pas vraiment demandé leur avis ni laissé le choix de recevoir dans leur foyer un appareil pouvant représenter une risque pour la santé en raison des radiofréquences qu'il émet en permanence.

Des lettres, certainement plus qu'une dizaine, signifiant le refus de laisser installer les compteurs et aussi des lettres exigeant le retrait des compteurs malencontreusement installés ont été envoyées à Mme Courville et à la Régie de l'énergie qui examine présentement la demande d'autorisation d'Hydro-Québec d'aller de l'avant avec le déploiement de 3.8 millions de compteurs pour l'ensemble du Québec.

Plus significatif encore a été le refus tacite et massif des résidents de Villeray qui, à partir du début du mois de janvier ont tout simplement « oublié » de prendre rendez-vous avec les installateur ou « n'ont pas entendu la sonnette » lorsqu'ils se présentaient chez eux. La résistance de la population a été telle qu'Hydro-Québec a dû annoncer en date du 23 janvier 2012 qu'elle mettait un terme prématurément à son projet pilote qui devait pourtant se poursuivre jusqu'au mois de mai. Selon Mme Johanne Babin qui a eu la gentillesse de répondre à quelques unes de mes questions, les techniciens ne se présenteront plus aux portes des appartements pour changer les compteurs que sur rendez-vous et uniquement à la demande du client et les rendez-vous ont été repoussés de quelques semaines et regroupés afin que le déplacement des techniciens en vaille la peine.

On peut donc dire que le refus des citoyens de Villeray a été assez significatif pour contrecarrer le plan de déploiement initial d'Hydro-Québec.

Le projet pilote de Villeray, avorté au 2/3 de sa réalisation, ne sera probablement pas d'une grande utilité technique puisque des données partielles peuvent difficilement mener à des conclusions valides et probantes.

Mais le projet pilote de Villeray aura au moins permis de faire la démonstration sans équivoque que l'acceptabilité sociale du projet de déploiement de 3.8 millions de compteurs dans l'ensemble de la province est loin d'être acquise.

Déclarations contradictoires de la part de Mme Courville et de M. Patrice Lavoie, porte parole d'Hydro-Québec,

Dans un article de Jean-François Cliche publié dans Le Soleil du 1^{er} février 2012, intitulé « Compteurs intelligents: Hydro accommoderait les clients les plus craintifs »

Mme Courville prétend que le système, pour fonctionner adéquatement, ne doit pas souffrir d'exception.

Parlant de la possibilité pour HQ d'accepter de ne pas installer de compteur intelligent chez ses clients les plus craintifs ou chez ceux qui se disent, à tort ou à raison, « électrosensibles », Mme Courville précise : « Ce qu'on ne veut pas, c'est que ça devienne la norme. Car il faut comprendre la technologie : nos compteurs n'ont pas besoin d'émettre beaucoup parce qu'un compteur parle à son voisin, qui à son tour parle à son voisin, et ainsi de suite jusqu'à ce que des collecteurs [des antennes cellulaires déjà en

fonction] nous relaient l'information. Mais s'il y a des voisins qui ne veulent pas de compteur, là les autres doivent émettre plus fort et tu détruis toute la logique et l'économique du projet». http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/2012/01/31/01-4491294-compteurs-intelligents-hydro-accommoderait-les-clients-les-plus-craintifs.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4492304_article_POS2

Or dans un autre article paru dans le journal de Montréal le 4 février 2012 la journaliste Héloïse Archambault rapporte les propos de Patrice Lavoie, porte parole d'Hydro-Québec, qui prétend que malgré 7000 compteurs manquant dans un projet qui devait en comporter 27 000 le système a parfaitement bien fonctionné. «On a fait nos analyses et les tests confirment que la technologie fonctionne bien, confirme le porte-parole d'Hydro-Québec, Patrice Lavoie. Nous sommes prêts à aller de l'avant avec le déploiement massif.» <http://www.journaldequebec.com/2012/02/02/fin-du-projet-pilote>

Dans Villeray, seulement 12 000 des 18 467 prévus à l'origine ont pu être installés. C'est donc dire que les propos de M. Lavoie qui affirme que le système fonctionne bien même sans le tiers des compteurs installés, contredisent les propos de Mme Courville qui prétend au contraire qu'on ne pourrait pas tolérer d'exceptions sans compromettre le bon fonctionnement de tout le réseau.

On ne peut affirmer une chose et son contraire.

Ou bien le réseau fonctionne bien même sans le tiers de ses compteurs et alors on peut accorder facilement le retrait sur demande ou bien le réseau ne peut fonctionner qu'avec la totalité des compteurs et alors le projet pilote de Villeray est un échec.

Où est la vérité?

En conclusion

Les inquiétudes soulevées par les résidents de Villeray sont légitimes et méritent qu'on s'y attarde un peu. Il faut savoir que l'arrondissement Villeray a été choisi comme projet pilote en raison du fait que 89% des compteurs se trouvent dans les maisons. 70% des compteurs se trouvent dans la cuisine, une pièce très fréquentée et souvent exigüe où il est pratiquement impossible de respecter la « distance requise » de trois pieds spécifiée par M. Abiad lui-même. Celui-ci n'a cependant jamais accepté de préciser pourquoi des activités à proximité du compteur en deçà de cette distance ne seraient pas recommandées.

Plusieurs autres questions demeurent sans réponse. Les compteurs émetteurs de radiofréquences ne sont pas conçus pour être installés à l'intérieur des habitations et n'ont donc jamais été testés selon ces conditions particulières d'utilisation. Comment se comportera cet appareil dans un espace clos habitable? Comment prévoir la trajectoire des micro-ondes pulsées lorsqu'elles sont réfléchies sur les surfaces métalliques des électroménagers? L'effet des micro-ondes pourrait-il être multiplié? Dans les immeubles à logements on retrouve des compteurs groupés par dizaines. Peut-on craindre l'effet cumulatif des micro-ondes émises par ces grappes de compteurs? Enfin, certains compteurs situés près des routeurs destinés à relayer les informations recueillies vers des antennes de plus forte puissance, émettent à une fréquence nettement supérieure aux compteurs situés loin des routeurs. Au lieu d'émettre un signal pulsé à toutes les 30 ou 60 secondes, ces compteurs peuvent émettre à toutes les 10 ou 20 secondes ou plus encore.

Voir cette vidéo : <http://stopsmartmeters.org/2011/05/05/the-radiation-readings-were-so-high-i-had-to-get-an-additional-piece-of-equipment-to-read-how-high-the-spikes-went/#comment-32897>

D'après M. Abiad, « seulement » 3 % des compteurs domestiques ont eu ce comportement atypique mais aucun résident n'en a été avisé. Pour Villeray, il s'agit tout de même de 360 sur 12 000 compteurs déjà installés qui représentent un risque supplémentaire et il est inadmissible que les premiers intéressés, c'est-à-dire les 360 foyers qui vivent quotidiennement en compagnie de ces compteurs hyperactifs, n'aient droit à cette information

Voilà pourquoi, en raison du manque de transparence et de bonne foi d'Hydro-Québec, qui invoque sans cesse la norme de protection extrêmement laxiste et complaisante de Santé Canada (code 6) pour prétendre que les compteurs sont absolument sans danger pour la santé, une forte résistance citoyenne a vu le jour dans Villeray. Résistance qui tend à se généraliser si on en croit les interventions de plusieurs municipalités qui demandent un moratoire, ici au Québec, en Colombie-Britannique et dans plusieurs États des États-Unis.

Marie-Michelle Poisson

Résidente de Villeray